



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Table des matières

<u>REPRISE DES TOURNAGES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES : ADOPTION D'UN FONDS DE GARANTIE.....</u>	3
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	5

Reprise des tournages en Fédération Wallonie-Bruxelles : adoption d'un Fonds de garantie

Suite aux décisions du conseil national de sécurité du 3 juin dernier, un protocole sanitaire a été établi par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre la reprise des tournages des films et séries dès le 8 juin. Malheureusement, si les compagnies d'assurances continuent à couvrir les risques de production dans le cadre d'une assurance de production « classique », elles refusent aujourd'hui catégoriquement d'y intégrer les risques liés au COVID-19. Dans les faits, cette situation pourrait conduire à l'absence de tout redémarrage car les conséquences financières d'une interruption ou d'un abandon de tournage pèseraient trop lourdement sur les producteurs.

Faute de solution à court terme, ce sont tous les intervenants de la chaîne audiovisuelle - maintenue à l'arrêt - qui auraient été pénalisés : scénaristes, réalisateurs, comédiens, techniciens, prestataires, investisseurs... et à plus long terme, les diffuseurs.

Après une concertation menée avec l'ensemble des associations professionnelles, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et les instances gestionnaires du Fonds St'Art (Fonds d'impact pour la culture et la créativité), et après avoir obtenu toutes les garanties juridiques nécessaires, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce samedi un arrêté de pouvoirs spéciaux permettant d'utiliser le fonds St'art comme fonds de garantie destiné à pallier l'absence de couverture assurantielle pour les tournages.

Cette garantie, destinée à indemniser les tournages débutés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020 qui seraient interrompus ou suspendus en raison de la crise sanitaire du Covid-19, interviendra déduction faite d'une franchise et est triplement plafonnée selon les balises suivantes :

- 1 million maximum d'indemnisation par film ;
- 20% maximum du budget total pour l'indemnisation d'un film ;
- 5 millions maximum d'indemnisation pour le total des sinistres couverts

Le Fonds de garantie ne couvre qu'une période de 3 mois, afin de permettre qu'au terme de cette période, ce mécanisme d'urgence puisse laisser la place à un autre, porté soit entièrement par les assureurs, soit de manière conjointe entre les assureurs et les pouvoirs publics. Ces pistes vont être étudiées par chaque niveau de pouvoir : régional, communautaire et fédéral.

« La relance des tournages, c'est celle de l'ensemble des intervenants d'une production audiovisuelle : des créateurs (scénaristes, réalisateurs, comédiens), des techniciens qu'ils soient sur ou en dehors des plateaux et aussi des investisseurs qui soutiennent l'industrie audiovisuelle. Il était urgent de mettre en place ce Fonds de garantie pour permettre la relance, à très court terme, d'un secteur économique important et notre proposition était la seule proposition aboutie sur la table. Le Gouvernement a donc pris ses responsabilités et demain, nous devons discuter avec les assureurs afin qu'ils prennent, à leur tour, leurs responsabilités et également avec les régions et le fédéral qui, au regard de leurs compétences économiques, devront aussi faire partie du prochain mécanisme. » a indiqué le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

« Ça tourne ! Avec la décision d'apporter une garantie budgétaire de 5 millions euros, nous donnons le coup d'envoi de la reprise des tournages pour le secteur du cinéma francophone. Après le dialogue mené avec cette industrie, c'est aujourd'hui un soutien décisif pour l'emploi artistique et technique ainsi que pour notre diffusion culturelle en Belgique et à l'étranger. » a commenté le Ministre du Budget Frédéric Daerden.

« Les mois de juillet, août et septembre sont les plus prisés pour les tournages en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était essentiel de pouvoir mettre en place ce fonds de garantie pour éviter des effets en cascade dans le secteur de l'audiovisuel notamment en matière d'emploi. La Fédération Wallonie-Bruxelles prend aujourd'hui ses responsabilités pour soutenir ses créateurs et créatrices, ses talents reconnus, ses professionnels de l'image et du son, son 7^{ème} art et toute son industrie culturelle, en leur permettant de reprendre leurs activités, qui contribuent au rayonnement culturel de la Fédération. » conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75